



Université
de Lille

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 21 mars 2022	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent- e Excusé- e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Vincent Dupont	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Vincent Dupont	
M. Alain CADET	X		
Mme Delphine LECAILLE			X
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE		Nathalie Ethuin	
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON	X		
M. Denis VOINOT	X		

Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
Mme Nina PALY		Gilles Toulemonde	
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile DOUILLET	
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)	X		
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)	X		
Mme Clémence MAHIEU (suppléant : M. Zakaria HAMADI)		Zakaria Hamadi	
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)		Gaëtan Best	
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Mme Louise SAURIN (suppléant : M. Yael PAUPERT- FLORES)	X		
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)	X		
M. Nyamtur TUVSHINTUGS (suppléante : Mélanie PINTE)		Mélanie Pinte	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur un double diplôme avec l'Université Roma 3

Le Conseil accueille Monsieur le Professeur Jean-Philippe Derosier, porteur du projet. Ce dernier indique qu'il s'agit d'un double diplôme de niveau Master entre l'Université de Lille et celle de Roma 3, qui s'appuie sur le Master Droit Public et plus précisément le M2 Droit et contentieux public. Il est pensé et conçu pour renforcer la dimension internationale des deux universités partenaires et renforcer une collaboration qui existe déjà avec Roma 3.

Il a une construction qui permet aux étudiants de construire une forme de réseau à leur niveau, l'accent ayant été mis sur les périodes de formation commune entre les Français et les Italiens.

Les Français partent au cours de leur Master 1 de septembre à juin en Italie et au cours du premier semestre, ils y retrouvent les étudiants italiens. Les Italiens de leur côté viennent en France de janvier à décembre (semestre 2 et 3), après un premier semestre en Italie. Le quatrième semestre se fait dans chacune des universités respectives, sauf en cas de stage éventuel.

Un certain nombre de cours de la maquette de ce master ont été identifiés comme obligatoires. Une discussion avait porté dans le cadre de la précédente séance du Conseil sur la concomitance de deux enseignements identifiés sur des maquettes pédagogiques distinctes. Deux cours ont été détectés comme étant potentiellement incompatibles, cours de L3 Droit international public et cours de M1 Droit pénal spécial. Pour Monsieur Derosier, la transmission des contenus par les enseignants responsables doit permettre aux étudiants concernés d'obtenir les connaissances nécessaires à la validation de ces enseignements.

La plupart des autres cours relèvent du Master « Droit et contentieux public ».

Madame Seulin s'interroge sur les débouchés professionnels de ce diplôme, car pour elle les systèmes juridiques des deux pays sont différents. Les étudiants français auront deux diplômes et pourront se prévaloir du diplôme italien pour postuler à divers emplois en Italie.

En matière d'examens, Monsieur le Doyen rappelle que les plannings des années d'études porteuses des cours repris par ce double master ne pourront tenir compte des particularités.

Monsieur Derosier indique qu'un niveau B2 dans la langue du pays d'accueil sera exigée de tous les candidats. Leur sélection se fera sur dossier, comportant le niveau de maîtrise en compétence linguistique, CV, lettre de motivation, dossier transmis au jury d'admission binational.

Le projet de double diplôme avec Roma 3 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 10 janvier 2022

Elle est obtenue à l'unanimité.

→ Présentation des objectifs des membres de l'équipe décanale

La nouvelle équipe décanale est constituée pour le mandat de deux ans, durée déterminée par Monsieur le Doyen avant sa réélection.

Monsieur le Professeur Gaëtan Guerlin va cumuler les fonctions d'assesseur licence avec celles d'assesseur master, dans l'attente de la prise de fonctions de la nouvelle assessesseur, Madame la Professeure Laura Vitale. En tant qu'assesseur master, il est confronté à une gestion quotidienne des réponses à apporter aux étudiants ; c'est aussi renseigner au mieux les étudiants sur la sélection à l'entrée des masters et sur les stratégies à développer à cet égard. Dès la L2, il convient d'informer les étudiants sur l'option pour le sixième trimestre de la licence ; la complexité de l'outil informatique national, e-candidat, demande des efforts soutenus pour l'utiliser à bon escient ; enfin, plusieurs chantiers méritent attention et efforts : masters en apprentissage, master 2 à distance...

Concernant les questions de formation, Monsieur le Doyen voit plusieurs chantiers :

- Relance de la réflexion sur la nouvelle offre de formation, en lien et en concordance avec les directives émanant de la nouvelle équipe présidentielle, avec par exemple l'accent mis sur la réussite en premier cycle ;
- Mise en place d'enseignements transversaux, qui pour Monsieur le Doyen, viendront alourdir les maquettes, avec, ainsi, le risque d'un allègement corollaire des enseignements purement disciplinaires, et ce dans les trois filières que comporte notre Faculté ;
- Mise en œuvre d'une plateforme spécifique et améliorée pour la sélection à l'entrée en M1, avec en ce qui nous concerne le choix d'une information en deux temps, orientation des étudiants vers les M1 en novembre / décembre et un rendez-vous d'échanges avec les entreprises et les employeurs au printemps.

Pour l'assesseur « Communication », Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont, son nouveau mandat portera sur la poursuite des chantiers actuels :

- Communication vers les professionnels : présentation de notre offre en formation continue, constitution de relais au sein des divers ordres professionnels, communication sur nos masters en apprentissage ;
- Refonte de la signalétique sur le Campus ;
- Communication par rapport au quartier de Moulins, via une page spécifique sur le site Internet de la Faculté ;
- Organisation d'une visite de la Faculté pour les intervenants extérieurs et étrangers ;
- Poursuite des certifications PIX et PIX Droit, déploiement du jeu sérieux CAVIAR et renforcement de l'utilisation des nouvelles salles d'innovation pédagogique (simulation de procès, entraînement à l'expression orale et à la mise en œuvre d'enseignement en mode comodal) ;
- Achèvement de la couverture Internet de tous nos locaux, en lien avec l'assesseur en charge du patrimoine et de la qualité de l'accueil.

Au sujet de la couverture Internet, Monsieur le Doyen intervient en rappelant qu'à terme ce sont les câbles eux-mêmes qui devront être remplacés, les câbles initiaux étant pour la plupart obsolètes et insuffisants. Monsieur Le Bescond évoque aussi un problème de serveurs qui devront être remplacés, sans que la répartition des charges financières entre le Campus et le siège de notre Université ne soit encore arrêtée.

Madame Annick Bertrand-Melhem et Monsieur Jean-Christophe Deriau, assessesseurs aux conditions de travail, l'une pour les enseignants, l'autre pour les personnels BIATSS, évoquent le renouvellement de la composition de la commission « Vie des personnels » composée de seize enseignants et de seize personnels administratifs et techniques, qui a vocation à proposer des améliorations touchant aux conditions et à la vie au travail. Les assessesseurs se voient comme des passeurs, entre les préoccupations remontées par les collègues et la mise en projet et en œuvre des solutions arrêtées alors en concertation.

Monsieur Deriau évoque les événements festifs qui ont été et vont être organisés, fêtes de fin d'année, matchs de football, et indique qu'une journée spécifique des personnels sera organisée le 4 juillet prochain, avec des événements festifs et des spectacles.

Monsieur le Doyen reprend la parole, afin de rendre compte des présentations que lui ont transmises les assessesseurs qui ne pouvaient être présents à cette séance du Conseil :

Monsieur Bruno Dubois, assesseur pour les formations tout au long de la vie, parle d'un travail de consolidation du service en charge des FTLV, avec des difficultés sur les formations hybrides (en présentiel et en distanciel) et un questionnement sur le développement des diplômes universitaires. En matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), il déplore que, suite au départ en retraite de Madame Poulain, les dossiers ne soient plus traités, faute pour la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage d'avoir pu recruter un remplaçant.

Pour Madame Luisa Brunori, assessseure recherche, il y a un enjeu majeur, du fait de notre intégration dans un EPE qui tend à promouvoir un modèle de tutellisation des laboratoires, ces derniers devant ainsi relever de la Faculté, alors qu'au sein de notre communauté universitaire, tous les acteurs sont unanimes pour maintenir l'indépendance des équipes de recherche. Pour Madame Brunori, il s'agira de trouver un modus vivendi, certainement avec la création d'une commission Recherche spécifique chargée de traiter des questions de tous ordres, dans la concertation et le respect mutuel.

Le délégué décanal pour l'antenne de Cambrai, Monsieur François Fenaux, a transmis une présentation : des discussions ont été entreprises avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai au sujet de la convention qui nous lie, afin qu'elle soit renouvelée et éventuellement amendée, l'objectif majeur étant que nos étudiants cambrésien aient la même qualité de formation et de services que les Lillois. Sont aussi évoqués un projet de création d'une licence professionnelle en Droit du transport et la création d'une préparation aux fonctions de Commissaire de justice, à travers le master « Droit du patrimoine culturel », qui rencontre un succès notable. La nouvelle profession de commissaire de justice résulte de la fusion des métiers d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire.

Pour l'assesseur « Politique des langues », Monsieur Perry Maury, les questions cruciales actuellement sont bien la mise en œuvre de certifications en langues et l'utilisation des laboratoires de langue. Pour Monsieur le Doyen, il convient aussi de s'interroger sur la place des langues et des enseignements de langue spécifiques dans les futures maquettes pédagogiques.

Quant aux relations internationales, Monsieur le Doyen propose que l'assesseur, Monsieur Marcel Moritz et la responsable administrative, Madame Aline Dherbet, présentent ensemble leur projet devant les membres du Conseil, lors d'une prochaine séance.

Débat et vote relatifs aux questions de locaux

Le précédent Conseil de Faculté avait voté le principe d'attribuer les noms de personnalités féminines à trois de nos amphithéâtres :

- Olympe Desmarez, première femme avocate dans le Nord ;
- Martha Desrumaux, ouvrière, militante, femme politique, résistante, ayant été déportée de ce fait ;
- Gisèle Halimi, avocate, défenseure des droits humains.

Trois amphithéâtres principaux ont été sélectionnés, les A, B et C. Se pose la question de l'association d'un nom avec un amphi. Est choisi un ordre chronologique inversé. Ainsi, à l'unanimité, il est décidé que l'amphi A sera dénommé amphi « Gisèle Halimi », le B, « Martha Desrumaux » et le C, « Olympe Desmarez ».

Informations et vote relatif à la composition du groupe de travail sur les statuts

L'enjeu est de mettre en conformité nos statuts avec ceux de l'EPE, avec donc comme conséquence prévisible une diminution de la part des élus étudiants et des personnalités extérieures au sein de notre Conseil de Faculté, au profit des collègues enseignants et BIATSS. L'Université nous impose maintenant de changer nos statuts impérativement avant janvier 2025, le Conseil d'Administration de l'EPE ayant la possibilité de réduire encore le délai. Ainsi, pour Monsieur le Doyen, il est important qu'un groupe de travail pluriel entame la réflexion et les investigations nécessaires à l'élaboration de plusieurs maquettes de statuts, l'une en

adéquation avec les injonctions de l'EPE, d'autres explorant les spécificités que nous voudrions voir respectées, ces spécificités traduisant une volonté partagée au sein de notre Faculté. Suite à un appel, plusieurs personnes ont exprimé leur souhait de rejoindre ce groupe de travail : Mesdames Merchez, Madelin, Brunori, Messieurs Potteau, Lecompte, Dupont, Fenaux, Deleltrez et Louche. Monsieur le Doyen propose qu'un vote entérine cette composition et le fait que tout nouveau volontaire pourra rejoindre le groupe. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur les calendriers pour l'année universitaire 2022 – 2023

Monsieur Olivier Lanselle, responsable du service des enseignements, propose trois versions de calendrier pour l'année universitaire prochaine :

- Version 1 : Premier semestre identique à l'année dernière.
Deuxième semestre : début identique. Changement pour les examens : une semaine de révision du 9 au 16 avril, puis vacances de printemps et examens du 2 au 13 mai (avec moins de jours de corrections car il y a le décalage des vacances de printemps) ;
- 2^e version : une semaine d'examens après les cours, suivi de la pause pédagogique, sans semaine de révision : examens avant et après les vacances de printemps ;
- 3^e version : après les cours ; une semaine de révision, puis une semaine d'examens, ensuite une semaine de pause suivie d'une semaine d'examens (une semaine de vacances en moins).

Madame Claire Cathelain se déclare favorable à la version 1, avec deux semaines de vacances et une semaine de révision, capitale selon elle. Elle regrette néanmoins le manque de temps que devront subir les enseignants et personnels administratifs.

Pour Monsieur Gilles Toulemonde, aucune version n'est réellement satisfaisante. Pour la version 1, les étudiants ont une semaine de révision et les enseignants ont les vacances, mais un temps de correction faible et les examens de 2^e session portent en partie sur le mois de juillet, donc avec des délibérations au cours de la troisième semaine de juillet dans le meilleur des cas.

La version 2 a l'inconvénient pour les étudiants de ne pas proposer une période de révisions, mais s'il y a des cours à TD la semaine avant les vacances, ils peuvent avoir eu les galops d'essai une ou deux semaines avant les vacances et donc moins de matières à réviser. Avec ainsi, des délibérations plus tôt, début juillet.

Dans la version 3, il déplore la perte d'une semaine de vacances et l'inconvénient que représente la dissociation des deux semaines d'examens, avec une obligation de réviser lors de la pause pédagogique.

Monsieur Tomas Kebbaty défend la version 1, qui pour lui garantit de meilleures conditions de réussite, avec une semaine de révision et une pause.

Madame Frédérique le Doujet propose que les TD de spécialité débutent après seulement une semaine de cours magistraux, avec ainsi pas de TD de spécialité pendant la semaine de rattrapage, qui deviendrait une semaine partagée entre rattrapages exceptionnels, TD de langues et révisions. Elle a conscience des limites pédagogiques imposées par un début précoce des TD. Cependant cela permettrait d'opter pour la version 2, avec une semaine de révisions / rattrapages.

Monsieur le Doyen précise la proposition de Madame Le Doujet et appelle l'attention du Conseil sur la baisse des possibilités de programmer des TD. Monsieur Lanselle alerte sur les difficultés actuelles pour l'organisation des TD, la suppression d'une semaine allant les accentuer.

Pour Monsieur Tony Deleltrez, une autre difficulté sera la constitution des équipes pédagogiques par les enseignants responsables du cours. Il souhaite aussi alerter le Conseil sur les conséquences de délibérations tardives : au plus tard les délibérations ont lieu, au plus les étudiants de L3 subiront une situation anxiogène devant les attentes de la plateforme de sélection en M1.

Monsieur le Doyen propose qu'un vote soit effectué sur trois propositions : la version 1 telle que présentée, la version 2 amendée avec l'ajout suggéré par Madame Le Doujet et enfin la version 3 identique à la proposition initiale.

Avant le vote, il rappelle que ce calendrier ne s'appliquera pas aux masters 2 et aux licences professionnelles ni à certains masters 1, ni a fortiori à toutes les formations relevant de la formation continue.

Vote sur le calendrier universitaire 2022 – 2023 :

Version 1 : 0

Version 2b : 34

Version 3 : 3

0 « n'ont pas souhaité participer au vote »

→ Sur le calendrier 2022 – 2023 de l'IPAG

Monsieur Florent Baude, directeur de l'IPAG indique au Conseil qu'un contrôle continu intégral s'applique en licence et en master à l'IPAG, avec une pré-rentrée le 16 septembre et une rentrée le 19 septembre pour le semestre impair. Ce décalage s'explique par la taille de l'équipe administrative, qui ne peut tout prendre en compte dès début septembre, avec par ailleurs deux formations en apprentissage, mais aussi du fait des soutenances de M2 qui se déroulent lors de la première quinzaine de septembre.

Pour le semestre pair, la rentrée est prévue le 9 janvier 2023, avec des épreuves de substitution au contrôle continu organisées début janvier.

Pour chaque semestre, impair et pair, douze semaines de cours sont planifiées, suivies d'une semaine de pause pédagogique. Les épreuves de contrôle continu sont réparties sur les douze semaines de cours à échéance régulière et les étudiants reçoivent le planning des contrôles continus dès la pré-rentrée, donc ils sont parfaitement renseignés sur le déroulé de ces contrôles. Les épreuves de substitution ont lieu du 3 au 6 janvier et du 11 au 14 avril et une seconde session a été maintenue. Elle a lieu pour les semestres impairs du 30 mai au 2 juin 2023, et pour les semestres pairs du 5 au 9 juin 2023.

Les dates butoir des délibérations sont arrêtées, pour le semestre impair le 17 février 2023, pour le semestre pair le 21 avril 2023 et pour la seconde session, ce sera le 23 juin 2023.

Vote sur le calendrier universitaire 2022 – 2023 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG):

36 pour, 0 contre, 0 blanc, 1 « n'ont pas souhaité participer au vote »

Informations

→ Sur la collaboration avec la Cour administrative d'appel de Douai

Monsieur le Doyen fait part au Conseil des projets que lui a transmis Madame Nathalie Massias, Présidente de la Cour administrative d'appel de Douai :

- Relance des rencontres interrégionales du Droit public portées par l'ERDP, et plus particulièrement Monsieur le Professeur Patrick Meunier ;
- Projet de Convention tripartite entre notre Faculté, celle de Douai et la Cour administrative d'appel de Douai ;

- Mise en place d'une journée d'accueil des étudiants les plus concernés, en collaboration avec le tribunal administratif de Lille : présentation des métiers liés à la juridiction administrative à nos étudiants intéressés par ces questions.

Madame Anne Seulin, représentante de la Cour administrative d'appel au sein de notre Conseil, informe ce dernier que les rencontres interrégionales vont reprendre, en partenariat avec le Barreau de Lille, la Faculté de Lille, les trois juridictions de la Cour de Douai (Rouen, Amiens et Lille). Du fait de la crise sanitaire, le projet avait été mis en sommeil. Il se concrétisera en septembre ou octobre prochains et sera ouvert aux professionnels et aux étudiants, pour qui, selon Madame Seulin, ce sera une occasion de découvrir la matière professionnelle qu'est le droit appliqué grâce aux praticiens qui interviendront.

→ Sur l'organisation des séances de soutien méthodologique

Monsieur le Doyen rend compte au Conseil des réponses qu'il a obtenues concernant la mise en place d'un soutien méthodologique apporté aux étudiants :

216 demandes lui sont parvenues, principalement en Droit, avec à la fois des étudiants en difficulté et d'autres qui ont une moyenne générale très favorable. Des groupes de dix à quinze étudiants ont été créés en fonction des filières et des types de difficultés rencontrées :

- un seul groupe en AES,
- en Science politique, un groupe pour le L2/L3 et deux ou trois groupes pour les L1 ;
- en Droit, quatre groupes en L1, quatre groupes en L2, trois groupes en L3 et un groupe en M1/M2.

Dans la mesure où il est essentiel pour la Faculté et pour les enseignants concernés que les ATER puissent compléter leurs services quand leurs services ne sont pas encore complétés, ils seront prioritaires pour assurer ces séances, sur la base de trois heures par groupe.

→ Sur les réponses à l'appel à projet CVEC- composantes -associations étudiantes

Monsieur le Doyen indique au Conseil que ce sont trois assesseurs qui vont piloter nos réponses à l'appel à projet : l'assesseure enseignant Vie étudiante, l'assesseur étudiant Vie étudiante et l'assesseur Patrimoine et qualité de l'accueil. La commission Vie étudiante et la Commission Handicap seront sollicitées et les projets qui doivent remonter à l'Université avant le 6 mai, seront validés par le prochain Conseil de Faculté.

Madame Nathalie Ethuin a repris contact avec Monsieur Laurent Fontowicz de l'IAE, qui avait fait un rapport en 2016 sur l'aménagement du Campus. Plusieurs aménagements ont été évoqués : mettre des banquettes dans les halls des amphis, ainsi que des murs d'écrans sur lesquels seraient projetées toutes les informations de la Faculté et du Campus.

Madame Nathalie Ethuin indique au Conseil que la Commission Vie étudiante va à nouveau se réunir, après de long mois d'attente et qu'une réunion avec des représentants de la Direction de la Vie étudiante va se tenir au sujet de la création d'une épicerie solidaire, avec une ouverture effective souhaitée à la rentrée universitaire prochaine.

→ Sur la « migration » du service R'Pros

Le recrutement d'un agent administratif de catégorie B pour soutenir l'activité du service financier va se faire sur ressources propres, la demande de création d'un poste de ce type, classée en premier par le précédent Conseil de Faculté, n'ayant pas reçu le soutien de notre Université dans le cadre du dialogue de gestion.

En plus des difficultés inhérentes au recrutement d'un contractuel sur ce type de fonctions, se pose aussi le problème de son installation dans un bureau adapté à ses missions. Ainsi, Monsieur le Doyen, sur proposition de Monsieur Louche, suggère que le service R'Pros, installé dans un bureau de 35 m² pourrait rejoindre l'ancienne salle des professeurs, qui après rénovation, pourrait accueillir les quatre membres de ce service dans un espace de 90 m² en distinguant un espace 'bureau' et un espace 'réunion'.

Madame Céline Leborgne, assesseure à l'insertion professionnelle, se déclare enthousiaste, à l'instar des membres du service, pour échanger collectivement afin que chacun s'approprie le projet et que le service R'pros y trouve le soutien matériel et logistique dont il a besoin pour mener à bien ses nombreuses actions de développement.

Le bureau actuel du service R'Pros pourrait alors accueillir les deux agents du service financier, à proximité de leur cheffe de service.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.